MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DES ARMEES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Décret n° 2002-255 du 26 Juillet 2002

portant inscription au tableau d'avancement des Officiers de la Police Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS : Vu l'acte fondamental ;

Vu la loi n°1761, du 1o janvier 1961, portant organisation des forces armées de la République du Congo ;

DCF/ DGAF Vu la loi n°1197 DU 12 MAI 1997, portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises ;

Vu l'ordonnance n°3170 du 18 août 1970, portant statut général des cadres de l'armée populaire nationale ;

Vu l'ordonnance n°2072 du 19 janvier 1972, portant intégration de services de sécurité au sein de l'armée ;

DBF/ DGAF Vu l'ordonnance n°1176 du 12 août 1976, modifiant les articles 6 et 7 de l'ordonnance n°3170 du 18 août 1970 ;

Vu le décret n°70357 du 25 novembre 1970, portant avancement dans l'armée ;

Vu le décret n°74355 du 28 septembre 1974, portant création du comité de défense ;

Vu le décret n°85260 du 5 mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancement et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

DGAF/ MDN Vu le décret n°9991 du 12 janvier 1999, portant nomination des membres du Gouvernement ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE :

DECRETE :

Article premier : Est inscrit au tableau d'avancement des officiers de la police nationale au titre l'année 1999.

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

Relations publiques

Sous – lieutenant : **ETICAULT** **Pierre Martin** **C.S**

Article 2 : Le ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale, le ministre de l'intérieur, de la sécurité et de l'administration du territoire et le ministre de l'économie, des finances et du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, ~~qui~~ sera ~~enregistré~~, publié au journal officiel ~~et communiqué partout où besoin sera~~./-

Fait à Brazzaville, le 26 Juillet 2002

Denis SASSOU – NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale,

LEKOUNDZOU Ithi Ossétoumba

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité et de l'administration du territoire,

Général de brigade Pierre OBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Mathias DZON